

Ordre du Jour modifié

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Samedi 12 mars 2022 – Salle de fêtes de Grussenheim

OBLIGATION IMPORTANTE : pour participer à l'AG, sauf modification ultérieure, le Pass vaccinal sera exigé et contrôlé, conformément à la «Loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique».

- De 14H30 à 14H55 : Accueil des participants, vérification des adhésions 2022 et des procurations
- 15H00 : Introduction - Explications du déroulement de l'après-midi et des votes
- 15H05 : Mot de bienvenue de Monsieur le Maire de Grussenheim
- 15H10 : Rapport moral du Président - vote
- 15H20 : Rapport d'activités 2021 - vote
- 15H40 : Proposition de nomination honorifique - vote
- 15H45 : Rapport financier 2021 de la trésorière
- 16H00 : Intervention des réviseurs aux comptes - vote du quitus à la trésorière
- 16H05 : Montant de la cotisation de membre pour 2023 – vote
- 16H10 : Présentation des candidats pour les postes d'administrateurs pour l'exercice 2022-2024 et de réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022
- 16H20 : projets pour 2022 – vote
- 17H00 : Budget prévisionnel 2022 - vote
- 17H15 : Election des administrateurs et des réviseurs aux comptes à bulletins secrets
- 18H00 : Première réunion du Conseil d'administration des nouveaux élus

La situation sanitaire nous conduit malheureusement à ne pas organiser notre traditionnel « verre de l'amitié »